

Besoin d'aide pour financer un recrutement

Deux dispositifs à connaître : Emplois en Provence
Emplois Francs

❖ **Concerne les demandeurs d'emploi**

❖ **Valable pour les embauches en CDD (6 mois minimum) ou CDI**

Dispositif Emplois en Provence 2019

- Employeur du secteur marchand
- Tutorat pendant les 6 premiers mois
- Durée hebdomadaire minimal de 24 heures
- Contrats d'alternance possible

Conditions d'éligibilité

- Entreprise ou association affiliée à l'assurance chômage (Article L. 5134-66)
- Ne pas embaucher une personne ayant fait partie de l'entreprise dans les 6 mois précédents l'embauche
- Ne pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 mois avant l'embauche sur le poste à pourvoir

Dispositif Emplois Francs

Bénéficiaire du RSA sur proposition du
Conseil Départemental 13

Bénéficiaire

Embaucher un résident d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
Adresse à vérifier sur le site : www.travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs

- 2 000€ pour un CDD
 - 4 000€ pour un CDI
- >> **montant calculé au prorata du temps de présence entre 24h et 35h**

Montant des aides

- 2 500€ par an pendant 2 ans pour un CDD
 - 5 000€ par an pendant 3 ans pour un CDI
- >> **montant calculé au prorata du temps de présence et de la durée du contrat**

Versement en 2 fois (par trimestre) :

- 1^{er} versement à l'issue du 1^{er} trimestre de tutorat sur présentation des 3 premiers bulletins de salaire
- 2^{ème} versement à l'issue du 2^{ème} trimestre de tutorat sur présentation des bulletins de salaire correspondants et du bilan du tutorat
- Les versements au trimestre sont pour un temps plein de :
 - 1000€ pour un CDD
 - 2000€ pour un CDI

Modalité de versement

Versement : tous les 6 mois à partir de la date d'exécution du contrat, Pôle Emploi vous demandera un justificatif de présence du salarié que vous devrez renvoyer dans un délai de 2 mois maximum)

Formalités >> vous êtes intéressés par le dispositif, votre contact UPE13 est là pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches :

Géraldine Lardillon 04 88 66 88 66 / conseil@upe13.com

Ces 2 dispositifs sont cumulables

Prenons 2 exemples :

L'exemple d'un CDI

L'embauche d'un salarié en CDI à 35 heures au SMIC soit
 1 521,22€ bruts pour 151,67 heures par mois
 Coût du contrat à l'année : 19 849€ annuel

L'exemple d'un CDD

L'embauche d'un salarié en CDD à 35 heures pendant 6
 mois au SMIC soit 1 521,22€ bruts pour 151,67 heures
 par mois
 Coût du contrat pour 6 mois : 11 044,05 (prime précarité
 et indemnité compensatrice de CP incluse)

Emplois en Provence	Le salarié est bénéficiaire du RSA :	Le salarié est résident en quartier prioritaire :	Emplois Francs
	4 000€ d'aide	5 000€ d'aide	
Soit un coût de revient à 15 849€ (pour la 1 ^{ère} année uniquement)		Soit un coût de revient à 14 849€ (chaque année pendant 3 ans)	

Aides cumulables

Soit un coût de revient à
10 849€ déduction faite des
 2 aides (la 1^{ère} année)

Emplois en Provence	Le salarié est Bénéficiaire du RSA :	Le salarié est résident en quartier prioritaire :	Emplois Francs
	2 000€ d'aide	1 250€ d'aide	
Soit un coût de revient à 9 044,05€		Soit un coût de revient à 9 794,05€	

Aides cumulables

Soit un coût de revient à
7 794,05€ déduction faite
 des 2 aides (pour les 6 mois
 de contrat)